

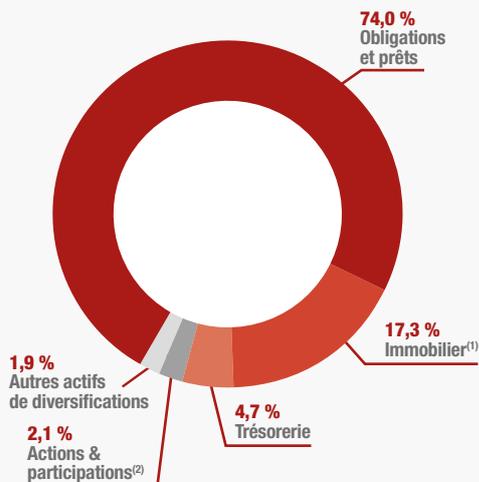


Créé en 2014, le fonds Eurossima bénéficie d'une gestion d'actifs prudente et diversifiée pour la sécurité et la rémunération de votre épargne.

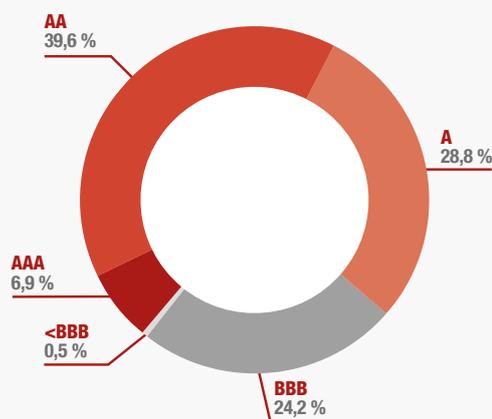
COMPOSITION DU FONDS EUROSSIMA AU 31 DÉCEMBRE 2024

Eurossima est composé pour une part importante d'obligations, peu risquées, de notation moyenne A-. Cette part obligataire se constitue d'emprunts d'État (49,4 %), et d'obligations du secteur privé (50,6 %) sélectionnées pour la qualité de signature des émetteurs permettant ainsi de soutenir le rendement courant. La part immobilière de plus de 10 % et la part actions de plus de 2 % ont permis à Eurossima de bénéficier jusqu'à aujourd'hui de rendements stables.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2024



NOTATION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE AU 31/12/2024



Le rating moyen du portefeuille ressort à A-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

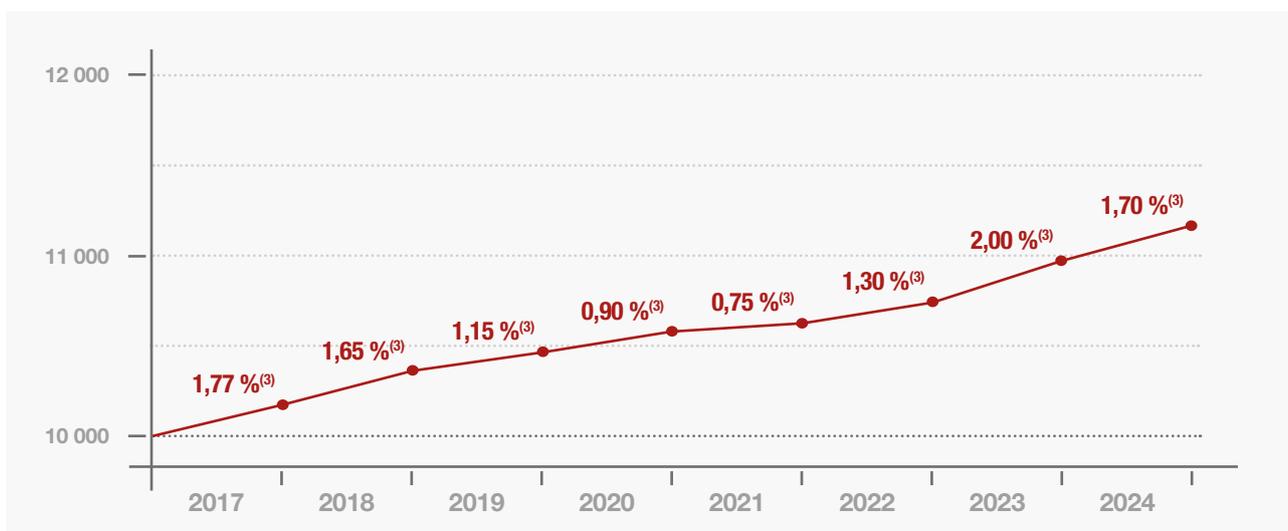
QUELQUES CHIFFRES

TAUX DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EN 2024⁽³⁾ : 1,70 % nets	TAUX MINIMUM GARANTI EN 2025⁽⁴⁾ : 0 % net	DURATION⁽⁵⁾ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE⁽⁶⁾ AU 31/12/2024 : 7,7 ans	MONTANT GLOBAL DES ACTIFS GÉRÉS AU 31/12/2024 : 4,3 milliards d'€
---	--	--	---

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ÉVOLUTION SUR 8 ANS DE L'ÉPARGNE INVESTIE SUR LE FONDS EUROSSIMA

Cette courbe vous permet de suivre l'évolution d'un capital de 10 000 € investi sur le fonds en euros Eurossima au 1^{er} janvier 2017 avec des frais de gestion à 0,75 %.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

- (1) Immobilier hors foncières cotées.
- (2) Actions y compris couverture optionnelle de vente.
- (3) Taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Eurossima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2024, net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les conditions générales du contrat du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.
- (4) Taux minimum garanti par l'assureur Generali Vie pour l'année 2025 net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux.
- (5) La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt.
- (6) Effective, durée hors trésorerie.

Generali Vie,

Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

